

TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Taichi Chuan

Année 2024/2025

LOISIRS SOLINOIS

1) INSCRIPTIONS :

Signatures obligatoires de l'intéressé ou de son représentant légal pour les enfants et les adolescents.

- Un certificat médical à fournir.
- Un bulletin d'adhésion du Loisirs Solinois à remplir et à signer.
- Une licence fédérale à remplir et à signer.
- La cotisation devra être réglée en même temps que l'inscription.

2) HORAIRE DES COURS

Cours adolescents/adultes tous les jeudis de 19 h à 21h 00 à la Maison Soline.

3) Tarifs section 2024/2025

Tarif = Loisirs Solinois (adhésion + prix activité) + licence Fédérale (Fédération Française de karaté et disciplines associés).

Adultes et Adolescent (à partir de 14 ans) : 82 euros

- Licence **37 euros.**
- Loisirs Solinois : **45 euros.**
-

4) Les cours :

A) Mesures de Sécurité

- Tous les adhérents doivent porter une tenue adaptée
- Il est interdit de courir dans la salle sans que l'on en soit invité par les enseignants ou par les animateurs.
- Afin d'éviter toutes blessures, les bijoux et les montres devront être enlevés.
- Il est interdit de manger des bonbons ou toutes sortes d'aliments dans la salle.

B) Comportement

C) Les élèves doivent respecter le professeur lorsqu'il montre les techniques.

Les pratiquants doivent se respecter mutuellement, il est déconseillé de chahuter ; la violence est strictement interdite. Les pratiquants suivent les directives des enseignants, ils devront travailler sérieusement dans le but d'acquérir les connaissances qui leur sont indispensables.

5) Enseignants de la Section :

Olivier FEVRE ceinture noire 1^{er} dan de WUSHU et titulaire du Brevet de moniteur Fédéral reconnu par la FFKDA.